



## **RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 SEPTEMBRE 2017**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé par la Présidente de divers sujets d'actualité.**

Les premières informations sur la préparation du budget 2018 font état d'une augmentation des crédits de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (MIREs) de 707 millions d'euros. Le Ministère s'est engagé à financer, au moins en partie, l'augmentation de la masse salariale liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et au Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR), à compenser l'exonération des boursiers et à accompagner l'augmentation des effectifs. Cette hausse du budget de la MIREs va également bénéficier à l'ANR qui devrait voir son budget augmenter de 5%.

Le Conseil a été informé de la création de l'AUREF Alliance des universités de recherche et de formation (anciennement alliance des petites et moyennes universités). L'association, qui regroupe 31 présidents d'université, est présidée par Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'université de Haute-Alsace. Sectorielle comme la CURIF (Coordination des universités de recherche intensive françaises) - qui est présidée par Jean Chambaz et qui compte 19 membres - l'AUREF ne se pense pas en opposition à la CPU. Ce réseau a commencé à se constituer en janvier 2014, autour de 12 universités "inquiètes quant à la politique de site initiée après la loi du 22 juillet 2013"

L'établissement devrait bénéficier d'un financement complémentaire de la Région d'1 million d'euros dans le cadre du projet CLEFF (Cité des Langues Etrangères, du Français et de la Francophonie). Doté d'un budget initial de 5 100 000 € (4,5 millions financés par la Région dans le cadre du Contrat Plan Etat Région et 600 000 € fonds propres), ce financement complémentaire permettra de prendre en charge à la fois le surcoût estimé du projet susceptible d'être retenu ainsi que l'extension envisagée pour faire face à la hausse des effectifs attendus.

↳ **Les élus BIATS ont fait état d'une prise de position de l'Intersyndicale relative à la situation créée par la décision de l'Etat de suppression des contrats aidés.**

L'université a été informée le 31 août 2017 par les services de Pôle Emploi de la suppression progressive des contrats aidés au sein de l'établissement. Ces contrats aidés, recrutés pour une durée de 24 mois avec une quotité de 20 heures par semaine, bénéficiaient d'une prise en charge par le Ministère du Travail oscillant entre 50 et 70% du salaire brut.

Par des non-recrutements ou des non-renouvellements, les personnels bénéficiaires de ces contrats, principaux intéressés, se voient privés de leurs emplois. L'établissement va perdre progressivement, mais déjà très significativement en cette rentrée, 23 Contrats Aidés, qui étaient très majoritairement affectés au sein du Pôle Gestion Financière et Logistique de la

Direction du Patrimoine et Logistique (DPIL) et au sein du Service Commun de la Documentation (SCD).

L'établissement, confronté à cette décision, est en train d'examiner les différentes solutions à sa disposition :

- Pour l'activité ménage, le recours à une externalisation partielle est envisagé.
- Pour l'activité documentation, différentes combinaisons de recrutements, de réorganisation fonctionnelle et de réduction des horaires d'ouverture sont actuellement à l'étude.

### **↳ Le Conseil d'Administration a été informé de l'état des inscriptions étudiantes en cette rentrée 2017.**

Sur l'application APB (Affectation Post Bac), l'établissement a enregistré 23 200 vœux en phase normale, dont près de 4 700 vœux 1, soit une hausse de +23% des vœux 1 par rapport à 2015-2016 (année comparable en terme de périmètre).

L'université compte 14 128 étudiants inscrits au 18/09/2017, soit une augmentation de 733 étudiants par rapport à la rentrée 2016 (+ 5,5%), à la même date. Cette hausse se situe essentiellement en Licence 1 et en Master 2.

Sur les 3 092 nouveaux bacheliers, 82% sont titulaires d'un bac général (45% L, 25% ES, 12% S), 11% d'un bac technologique et 7% d'un bac professionnel.

En L1, l'augmentation des effectifs par rapport à l'an dernier à la même date est particulièrement forte en Lettres (+36%) et en Histoire (+31%). On note une baisse significative des inscriptions en Etudes germaniques et slaves (-32%).

### **↳ Le Conseil d'Administration a examiné le dispositif d'accompagnement des réfugiés et demandeurs d'asile.**

Conformément à sa mission de référent à l'échelle du site bordelais pour l'enseignement du français langue étrangère et à sa vocation humaniste, l'Université Bordeaux Montaigne a conçu, sur la base de l'expérience acquise par le DEFLE en matière d'enseignement du français langue étrangère, un programme global destiné aux réfugiés et demandeurs d'asile.

Le DEFLE de Bordeaux est l'une des structures françaises qui accueille le plus de réfugiés et de demandeurs d'asile avec une augmentation notable depuis deux ans pour atteindre un volume – pour le seul DEFLE – de 130 à 140 inscrits annuels.

Ce projet vise à l'insertion de ces publics, dans la société française en leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur avec pour objectif une insertion professionnelle au moins équivalente à celle visée dans le pays d'origine. Il s'adresse à des personnes réfugiées et demandeurs d'asile titulaires de l'équivalent du baccalauréat ou plus.

Le projet, innovant par de nombreux aspects, a été amorcé en janvier 2017 pour une période de 6 mois mais nécessite 3 ans pour accompagner une première promotion dans tout son parcours, de l'apprentissage du français à l'obtention d'un diplôme du supérieur ou/et accéder à l'insertion professionnelle.

Concrètement, le projet se décline entre les cours de FLE en présentiel et à distance, un accompagnement à la poursuite d'études supérieure avec une certification et la mise en place d'un parrainage par des étudiants de master. Il vise un accompagnement plus global en développant des liens étroits avec des partenaires institutionnels et associatifs, et propose également des outils destinés à un public plus large. Le projet comporte également un volet de formation de formateurs.

Sur un plan budgétaire, le projet bénéficie de plusieurs financements par les partenaires. Ainsi, pour le budget 2017/2018, pour un coût global de 203 200 €, l'établissement va recevoir 80 000 € du Conseil Régional et 10 000 € de l'Agence Universitaire de la Francophonie. Il est également en attente d'un financement de 40 000 € de Bordeaux Métropole et 37 400 € de la COMUE (prise en charge d'un IGE contractuel).

↳ **Conformément à l'engagement pris par l'équipe politique, le Conseil d'Administration a été informé du bilan des actions engagées par les divers Vice-Présidents.**

**La Vice-présidente déléguée au numérique et à l'innovation pédagogique a présenté aux conseillers le bilan de l'action effectuée depuis un an**

La conduite d'un Schéma directeur du numérique (présenté lors d'un précédent CA) a été rappelée et les premiers éléments de sa mise en place sur l'année 2017 ont été évoqués. Les améliorations méthodologiques quant à la conduite et le suivi des projets numériques ont été notamment pointées dont la mise en place et la tenue des premiers comités stratégiques et comités opérationnels.

La politique numérique en lien avec les partenaires extérieurs de l'université a été ensuite évoquée, en rappelant les interactions au sein de la commission numérique de la COMUE, avec notamment la mise en place du CPER numérique. Au niveau régional et national, certains chantiers importants ont été également notés comme notre participation aux discussions sur la labellisation du projet de la Nouvelle-Aquitaine pour le datacenter régional, ou encore aux discussions portant sur la gouvernance du Mésocentre.

En termes d'innovation pédagogique, l'ouverture du bâtiment numérique (bâtiment K) a été rappelée en précisant les différents services offerts dans ce bâtiment nouvellement rénové.

Certains des projets pédagogiques en cours (PILATES) ou pratiquement achevés (Mon French Kit) ont également été brièvement évoqués. Enfin, la rénovation de l'organisation de la FAD (projet présenté aux conseillers lors d'un précédent CA) a été rappelée.

**La Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines a présenté à son tour le bilan de l'année écoulée**

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, une modification aux statuts de l'université portant sur la composition et le fonctionnement du Comité Electoral Consultatif.**

Le décret n°2017-610 du 24 avril 2017 prévoit l'obligation pour les universités de modifier la composition de leur Comité électoral Consultatif, composition qui est fixée dans les statuts de l'université.

Il est donc proposé de modifier les articles 11.3 et 12.1 des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne

Le président d'université est responsable de l'organisation des élections. Pour l'ensemble des opérations d'organisation, il est assisté d'un comité électoral consultatif. Ce CEC compte désormais :

- Des membres permanents
  - o Un représentant de chaque liste élue au conseil d'administration, pour chacun des collèges électoraux, désigné par et parmi les membres du conseil d'administration dans les collèges électoraux correspondants ;

- Un représentant désigné par le Recteur d'Académie ;
- Et en période électorale
  - Un représentant délégué de liste pour chaque liste participant aux élections considérées, désigné par elle parmi ses candidats, au moment du dépôt de candidatures.
- Le directeur général des services ou son représentant désigné par lui et le responsable du service juridique

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la création d'un régime indemnitaire spécifique pour les lauréats du dispositif « Mobilité Internationale » de l'IDEX Bordeaux.**

L'Idex Bordeaux a mis en place un programme de soutien dans le cadre du dispositif « Promotion des carrières : mobilité internationale - Volet 1 : chercheurs et enseignants-chercheurs ». L'IdEx souhaite soutenir ce projet sous la forme d'un financement complémentaire en aide à sa mobilité (comme prévu par le dispositif). Ce financement peut aller jusqu'à 1 500 € brut par mois.

L'université de Bordeaux, porteur de l'IDEX Bordeaux, ne pouvant verser des primes de mobilités à des personnels non-UB, et vu l'intérêt de cette mobilité, le Conseil d'Administration de l'université Bordeaux Montaigne approuve la création d'un régime indemnitaire spécifique en faveur des lauréats du dispositif « Promotion des Carrières : mobilité internationale des chercheurs et enseignants-chercheurs.

Le montant de ce régime indemnitaire spécifique sera calé sur le montant de la prime de mobilité.

↳ **Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, le Plan d'Action 2017/2018 relatif au Contrôle Interne.**

Le contrôle interne comptable et le contrôle interne budgétaire constituent chacun un sous-ensemble du contrôle interne ;

- Le contrôle interne comptable a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes qui doivent être réguliers, sincères en vue de fournir une image fidèle du résultat de la gestion, du patrimoine et de la situation financière de l'université ;

- Le contrôle interne budgétaire a pour objet la maîtrise des risques afférents, d'une part, à la qualité de la comptabilité budgétaire, et d'autre part, des risques afférents à la soutenabilité de la programmation et de son exécution.

La démarche de contrôle interne est engagée à l'université depuis le CA du 16 décembre 2011. Cette démarche repose sur les principes suivants :

- le recensement et la hiérarchisation des risques. Les services de l'Université sont invités à recenser des risques comptables et financiers et ils peuvent être enrichis par le/les référents contrôle interne ou par des actions d'autodiagnostic sur certains processus à enjeux

- Un pilotage basé sur 2 documents :

- cartographie des risques et plan d'action. Les risques sont hiérarchisés collectivement au sein du comité de gouvernance suivant une grille de cotation puis intégrés dans une cartographie des risques.

- plan d'action, qui en découle, présente les actions décidées, les acteurs responsables, les échéances. Il est validé par le CA.

Il fonctionne avec 3 leviers :

- l'organisation en précisant tâches, acteurs et points de contrôle (cartographie de processus et plan de contrôle interne) ;
- la documentation et la formation (fiche de procédures, organigrammes fonctionnels, session de formation) ;
- la traçabilité (justifier à tout moment les opérations et identifier les acteurs)

Pour cette année 2017/2018, 8 nouveaux risques ont été identifiés et plusieurs actions ont été identifiées pour y remédier.

L'attention du CA a été attirée sur les actions suivantes :

- Afin de limiter l'aléa financier lié au rythme de paiement des heures complémentaires, les services vont élaborer un échéancier prévisionnel des heures mises en paiement en fin d'année ;
- Compte tenu des contraintes nouvelles sur la fin d'exercice comptable, le calendrier de clôture des comptes prévoit désormais une ouverture de l'établissement après la période de Noël ;
- Compte tenu des enjeux liés à la qualité de la connaissance de notre patrimoine mobilier, une nouvelle procédure d'inventaire des biens, en lien avec la désignation d'un référent par service, va être mise en place.

#### ↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le calendrier de clôture de l'exercice 2017.**

Ce calendrier de clôture tient compte à la fois des contraintes réglementaires liées notamment à l'entrée en vigueur du GBCP qui impose désormais une clôture réelle des opérations budgétaires et comptables au 31 décembre et des dispositions incluses dans le plan d'action du contrôle interne de l'établissement. On citera notamment les éléments suivants :

- Transmission à la DRH des fiches de liquidation d'heures complémentaires pour prise en compte sur paie de décembre 2017 fixée au 8 novembre
- Date limite de dépôt des congés de fin d'année et du calendrier d'expression du droit d'option en matière de CET fixée au 30 novembre
- Transmission à l'agence comptable des derniers ordres de recettes de l'exercice au 21 décembre. Si la date du 21/12 ne peut être respectée : possibilité de réaliser ces opérations le 26/12 ou 27/12 matin pour traitement le 27/12 à l'agence comptable
- Dernières saisies des certifications de service fait avant fermeture / et dernières validations ou mises à jour des Engagements Juridiques fixées au 22 décembre. A défaut possibilité de réaliser ces opérations les 26/12 et 27/12

#### ↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, l'additif n°2 aux Tarifs 2017/2018.**

Cet additif comporte plusieurs modifications des tarifs TOEIC/TOEFL décidées par ETS Global, l'entreprise « propriétaire » de ces tests.

Il prévoit également des modifications des tarifs du DEFLE pour les cours du jour et les cours du soir.

Il fixe un tarif pour le loyer d'un logement de fonction du SIGDU.

Il prévoit enfin des tarifs spécifiques pour les réfugiés et demandeurs d'asile qui s'inscrivent au DAEU.

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, un additif à la politique d'amortissement.**

Suite à la valorisation par France domaine des biens mis à disposition du SIGDU, l'établissement décide de fixer la durée d'amortissement du château d'eau et des forages à 40 ans.

✚ **Le Conseil d'Administration été informé de plusieurs opérations de sortie de l'inventaire, portant sur des biens totalement amortis représentant une valeur initiale de 53 886,711 € (dont 13 821,76 € de Financement Extérieur de l'Actif), prises en application de la délibération du CA du 8 avril 2016 donnant délégation à la Présidente pour accepter ou refuser les sorties d'inventaire des immobilisations totalement amorties d'un montant d'acquisition unitaire inférieur ou égal à 3 000 €.**

✚ **Le Conseil d'Administration a autorisé, à l'unanimité, la sortie de l'inventaire d'un ensemble de matériels informatiques, représentant une valeur d'achat de 7 742,26 € et une valeur résiduelle de 827,55 €.**

✚ **Le Conseil d'Administration a été informé de diverses admissions en non-valeurs décidées par la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du CA, pour un montant total de 40,34 €.**

✚ **Le Conseil d'Administration a été informé de l'acceptation d'un don de 700 € reçu en espèces de la part du représentant de la Communauté des Gens du Voyage installés illégalement sur un espace universitaire sur la période mai/juin 2017.**

✚ **Le Conseil d'Administration, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, a émis un avis favorable unanime pour l'attribution du titre de docteur Honoris Causa à Madame Michaëlle JEAN, femme d'État et diplomate canadienne.**

Michaëlle JEAN, née le 6 septembre 1957 à Port-au-Prince (Haïti), est une femme d'État, diplomate, animatrice de télévision et journaliste canadienne. De septembre 2005 à septembre 2010, elle est la vingt-septième gouverneure générale du Canada, la troisième femme à occuper ce poste après Jeanne Sauvé et Adrienne Clarkson.

Michaëlle Jean est désignée par consensus secrétaire générale de la Francophonie le 30 novembre 2014 lors du XV<sup>e</sup> Sommet de la francophonie à Dakar<sup>2</sup>, devenant ainsi la première femme nommée à ce poste.

✚ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature des nouvelles conventions de coopération internationale avec l'université de Laval (Québec-Canada), l'université de Niamey (Niger), la Bibliothèque Nationale du Pérou et l'université de Cincinnati (Ohio 6 Etats-Unis).**